

Compte-rendu de la Réunion TMFPO du 2 juin 2020

Présents : Benoit Charbonnet, Véronique Clément, Christine Decarité Bérot, Bénédicte Defossez, Kévin Deroubaix, Nicolas Lauriot dit Prévost, Géraldine Rio, Audrey Ringot,

Excusés : Christine Deitsch, Sophie Guilhaume, Amara Simakha, Dominique Lamothe, Hanitra Ramarovoaka, Sophie Roche

1. Retrouvailles post confinement :

Comment faisons-nous aujourd'hui, quelle reprise, sens et limite des conditions sanitaires, responsabilité des MF et des responsables de structure, craintes qui restent encore et apaisement...

2. Le questionnaire

168 adhérents ont répondu, c'est très bien !

60 avocats, même si certains sont aussi médiateurs, ça montre la réalité de ces partenaires

5 magistrats seulement ! 2 à Évry, 2 à Rennes, 1 à Pontoise

Proposition : contacter directement les magistrats des TJ concernés

Il est nécessaire, pour une meilleure crédibilité de notre travail, que les MF contactent directement les magistrats d'ici la fin juin.

Quelques mots mobilisateurs : Un questionnaire de 3 minutes grand max ; une restitution de l'ensemble de nos travaux ; une restitution qui concernera tous les Tribunaux Judiciaires concernés...

Bénédicte va aussi voir avec les MF référents non présents aujourd'hui les noms des magistrats concernés pour leur adresser directement le questionnaire.

3. La JNE du 16 octobre : Une journée Forum

→ **A l'image de ce que nous avons expérimenté ensemble : Co-construire une vigilance pour une pratique éthique de la MF en contexte de TMFPO et nos recommandations pour les pouvoirs publics**

Préalablement à la journée envoi aux participants d'une synthèse qui propose une réflexion sur la manière dont cette expérimentation a été vécue et apprivoisée par les MF des territoires concernés.

Depuis les débuts compliqués par la mise en œuvre au pas de charge de cette expérimentation, de la suractivité des services :

- demandes, appels, courriers et attestations à concevoir et à adresser,
- des relations interprofessionnelles à co-construire avec les professionnels avec lequel nous n'avons pas forcément l'habitude de travailler ou même d'être en relation,
- des peurs d'être instrumentalisé et du besoin de se recentrer sur notre éthique.

La proposition de l'APMF : un travail d'évaluation participative

L'invitation faite à Nicolas LAURIOT DIT PREVOST de nous accompagner dans ce travail.

- Comment nous avons ensemble apprivoisé cette expérimentation et co-construit les adaptations nécessaires, ce que Nicolas LDP nomme comme étant notre capacité à apprivoiser les transactions professionnelles (c'est-à-dire les adaptations que la personne, le professionnel, fait dans ses pratiques avec le contexte d'emploi, avec les missions qui lui sont confiées, avec les destinataires de ses actions, avec ses collègues et relations interprofessionnelles, tout en devant composer avec sa formation d'origine, son éthique professionnelle et ses valeurs personnelles)
- Comment nous sommes passés d'un risque, d'une menace pour notre profession et notre métier à une opportunité de faire découvrir la MF : goûter pour décider.

La journée sous forme de Forum : La généralisation de la TMFPO : Comment et à quelles conditions ?

La TMFPO : 5 thèmes à explorer qui pourraient reprendre les questions de l'adhésion des personnes, du partenariat avec la justice et de l'éthique de notre profession.

Les sujets à formuler sous forme de questions – réflexions :

- **La Tentative** = Le transfert de la demande, c'est-à-dire comment les personnes qui font au départ une demande de justice vont pouvoir s'engager dans un travail sur leur relation. Comment nous les mobilisons, sensibilisons...

C'est quoi la tentative ? Dans quel temps ? Qu'est-ce qu'on y fait ? On peut aller directement à l'objet ou bien travailler sur la présence des personnes, l'engagement, le sens de la MF, d'être réunis à cet endroit dans ce dispositif.
C'est la tentative de qui ?

En quoi consiste exactement cette séance de tentative ? Une seule séance après une information à la MF ? Que devient le processus et quel est l'impact sur notre pratique lorsque les personnes ne se donnent pas plus de temps (ne reprennent pas RDV pour une autre séance de MF). **Attention que la procédure ne « mange » pas le processus.**

Il y a aussi la question de l'attestation : Quand est-ce que la tentative est « validée » et que l'attestation peut être remise aux personnes ?

- **La Médiation Familiale** : quelle MF ? différente des MF conventionnelles ou même judiciaires ?

Pourquoi un médiateur ? familial ? D.E. ? Pourquoi pas un autre acteur socio-judiciaire ? Comment conserver notre indépendance ? => l'affirmation de notre spécificité par rapport aux autres médiateurs.

La place des Avocats en MF ? Quel partenariat avec Juges et Avocats ? S'est-il développé depuis le début de l'expérimentation ? Quelle reconnaissance de leur part ? Reconnaissance du D.E. et de la qualité de notre travail ?

Préalable : Quelles pressions sur le/la MF, les services conventionnés, avec les délais de la Justice ? (les audiences déjà fixées, les personnes « dans l'urgence » qui sentent leur accès au Juge freiné).

Quelle organisation les MF et les services ont trouvé pour répondre à cette expérimentation imposée et aux demandes des personnes en hausse ? (surcharge d'activité, besoin d'adapter notre pratique et notre organisation administrative : plus d'appels téléphoniques et de demandes à gérer, nouvelles

manières d'inviter l'autre avec nouveaux courriers de proposition de RDV, parfois des MF appellent directement l'autre personne ?

Obligatoire : Pour qui ? Nous ? eux ? La Justice ? Comment et où commence l'obligation ? Quelle contrainte ? Comment travailler sous la contrainte en MF ? Comment aider les personnes qui ne veulent/peuvent pas faire jouer les cas de dispense à s'approprier le processus de MF en le voyant comme une opportunité plutôt qu'une contrainte/punition.

⇒ **Comment transformer la contrainte en opportunité à travers cette expérimentation ?**

Aussi question d'ouvrir la journée à la généralisation de la TMFPO : La généralisation à quelles conditions ? La transaction généralisée à quelles conditions ?

Selon les résultats des enquêtes menées par Nicolas LDP, les médiateurs et médiatrices familiaux sont plutôt favorables, dans leur grande majorité, à une généralisation de la TMFPO, voire à une réflexion quant à instaurer une séance obligatoire, ne serait-ce que d'information, dès la 1^{ère} saisine du JAF. Ce souhait, surprenant par rapport aux premières réactions méfiantes vis-à-vis de la TMFPO, ne peut néanmoins selon les médiateurs familiaux eux-mêmes se faire qu'à certaines conditions. **Un des enjeux phare, fil rouge de la journée du 16 octobre, nous semble être bien de déterminer ces conditions afin de les rendre intelligible à la communauté de la médiation familiale et ses partenaires.**

- Lien avec les autres acteurs de la justice : Interprofessionnalité comment ? co-construire ensemble de nouvelles manières de coopérer (cf. Livret 2 de Pratique Éthique !)

Permettre aux MF participants d'appivoiser eux aussi les transactions professionnelles inhérentes à notre métier pour pouvoir être outillé en cas de généralisation de la TMFPO ou de mise en œuvre adaptée selon les TJ.

Nous avons fixé 2 réunions à venir :

- **Jeudi 16 juillet 2020 de 10h à 13h, en visio : A lire pour en échanger la synthèse de Nicolas jointe à ce compte-rendu**
- **Vendredi 18 septembre de 9h30 à 16h30, rue Beccaria à Paris ! (Repas convivial ensemble !)**